

Informations concernant la reprise progressive du tennis dans le club FFT de l'USOAM Tennis

En accord avec la doctrine nationale définie par le Premier Ministre le 28 avril 2020, le tennis va pouvoir reprendre dans les clubs, sous certaines conditions. En effet, ils peuvent se pratiquer dans le cadre des consignes sanitaires de distanciation physique et de plein air.

Le dé-confinement devrait se dérouler en plusieurs phases selon un principe de progressivité. La phase 1 débutera le 11 mai et se terminera le 2 juin. Les phases suivantes seront précisées ultérieurement en application des prochaines annonces gouvernementales.

1/ MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ PAR LA MAIRIE D'ATHIS-MONS

La Mairie doit vérifier hebdomadairement la disponibilité du savon et des essuie-mains à usage unique en dévidoir ou non tissé (éviter les sèche-mains soufflants qui provoquent la diffusion de gouttelettes dans l'air ambiant). Le stock de produit sera entreposé sur le bar dans le club house du Club.

La mairie doit mettre à la disposition des joueuses et joueurs à l'entrée du club et sur chaque court : un distributeur de gel hydro-alcoolique, un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique pour leur permettre de nettoyer les bancs, les chaises et la bande du filet. Le Club se charge de cette mise en place en utilisant les produits mis à disposition par la Mairie sur le bar du Club house.

La Mairie s'engage à équiper le personnel d'accueil de masques et de lunettes et le personnel d'entretien de masques, de lunettes et de gants. Durant la phase 1 ceci ne sera pas utile car la gardienne restera en chômage partielle.

2/ MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ PAR L'USOAM

2

Toute décision de réouverture d'un club devra être validée par son Comité directeur qui mandate son Président afin d'y procéder dans le respect des consignes gouvernementales et fédérales.

Une information sur les gestes barrières doit être clairement accessible à tous les pratiquants



Affiche-lavage-des-mains-coronavirus.pdf



Affiche-gestes-barrieres-coronavirus.pdf



Affiche-recommandations-sanitaires.pdf

Fabrice Scaramelli est notre référent COVID-19 qui sera le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement. Vous pouvez le joindre au **06 61 07 72 00**.

Chaque adhérent qui souhaite reprendre la pratique du tennis dans le club doit obligatoirement signer le formulaire de reprise d'activité qui vaut acceptation du respect des consignes sanitaires mises en place par l'USOAM tennis (Il devra le scanner à notre **Président Fabrice Scaramelli** à l'adresse email suivante : f.scaramelli@interbev.fr • Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.



Formulaire-reprise-activite-licencies.pdf

Le nettoyage complet des espaces accessibles des clubs est recommandé avant leur ouverture et, dans la mesure du possible, une désinfection des sanitaires ouverts aux pratiquants et des principaux points de contacts est réalisée au moins une fois par jour. Durant la phase une les toilettes ne seront à disposition que des salariés du Club.

Chaque fois que cela est possible, les clubs laissent les portes des terrains ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.

L'USOAM tennis s'engage à équiper son personnel d'entretien de masques, de lunettes et de gants.

L'USOAM tennis instaure un sens de circulation permettant de respecter la distanciation sociale : les adhérents pourront utiliser les portillons côté Ablon sur Seine et Athis-Mons pour accéder au Club. Quand nos salariés seront présents sur le site ces portillons resteront ouverts.

L'accès aux lieux de rangements de matériel pédagogique et technique est interdit à toute personne étrangère non autorisée.

Les club-houses, les lieux d'accueil, les vestiaires, les douches et les espaces de restauration sont fermés. Les adhérents n'auront pas l'autorisation de s'y rendre.

Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.

Conditions sanitaires

à accepter préalablement par les salariés et les membres de l'association de l'USOAM tennis désireux de se rendre sur le site :

En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes doit être respectée et le port du masque recommandé par toute personne présente dans le club en dehors des joueurs pratiquant sur les courts.

Les clubs demandent aux joueuses et joueurs d'apporter leur propre gel hydro-alcoolique et d'assurer l'entretien de leur équipement (les pratiquants peuvent prévoir des gants s'ils le souhaitent pour protéger leurs mains des produits détergents-désinfectants)

Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).

Les joueuses et les joueurs doivent arriver en tenue de tennis (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et avec leur propre matériel (incluant des gants pour le nettoyage des bancs/chaises et du filet avant et après le jeu).

Les joueuses et les joueurs doivent se laver les mains après nettoyage du matériel.

Pour éviter que les joueuses ou les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

Les joueuses ou joueurs doivent impérativement nettoyer le banc ou la chaise avant et après la partie avec un produit détergent-désinfectant et du papier jetable. Ils jettent le papier dans la poubelle, se lavent les mains et commencent la partie

Lors des changements de côté, les joueuses ou les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.

Les chaises ou les bancs doivent être séparés de 2 mètres ou être disposés à chaque extrémité des poteaux du filet

Il est demandé d'utiliser des balles marquées de couleurs différentes pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 à 6 balles par personne.

Chaque joueuse ou joueur servira uniquement avec ses balles marquées. Une joueuse ou un joueur ne doit en aucun cas toucher une balle marquée de son partenaire avec ses mains

Les joueuses ou joueurs ne doivent pas se toucher le visage avec la main pendant le jeu.

Les joueuses ou joueurs doivent déposer leur serviette exclusivement dans leur sac.

Les joueuses ou les joueurs ne doivent pas toucher le filet. S'il a été touché accidentellement, celui-ci devra être désinfecté après le jeu.

La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer afin que les règles de distanciation habituelles soient respectées.

3/ PRATIQUE DU TENNIS EN JEU LIBRE

Tous les joueuses et les joueurs (enfants et adultes) pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir ».

Dans un premier temps (phase 1), la pratique autorisée du tennis devra avoir lieu exclusivement sur des terrains en extérieur, totalement découverts, pour un jeu à l'air libre. Elle sera possible exclusivement en simple, dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation sociale de 2 mètres au minimum. Les parties en double ne sont donc pas possibles en phase 1.

A la fin de chaque partie, chacun ramasse ses propres balles qui seront au préalable différenciées.

En conséquence les adhérents ne pourront pas réserver sur les terrains couverts

La pratique du jeu en double n'est pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation)

4/ PRATIQUE DU TENNIS / PLAN DE CONTINUITÉ DES COURS

Seuls les cours individuels sont autorisés, l'USOAM Tennis a décidé de reprendre les cours individuels qui étaient pratiqués avant les mesures de confinement aux enfants du T.E.A.M et du Groupe Régional.

Avant de convenir d'une date de reprise des cours individuels, les enseignants doivent vérifier que l'élève a bien scanné son formulaire de reprise signé, soit par lui s'il est majeur, soit par ses parents s'il est mineur, au référent COVID du Club, notre Président Fabrice Scaramelli (f.scaramelli@interbev.fr)

Les enseignants doivent envoyer un message (mail ou sms) à leur élève et leurs parents avant le 1^{er} cours individuel de reprise qui réexpliquera les mesures à suivre.

Les arrivées/départs des réservations de courts et les horaires des cours sont échelonnés pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation sociale dans les zones communes.

Les cours individuels seront décalés d'un quart d'heure avant ou après l'heure du cours qui auront lieu uniquement sur le court 4. C'est à dire par exemple à 14h15 ou 14h45. Ceci afin d'éviter de croiser la sortie ou l'entrée des adhérents du cours 5 qui arrivent à 05 et partent à 55 de chaque heure.

Chaque joueuse ou joueur entre sans accompagnateur. Ces derniers, le cas échéant, se contentent de déposer le joueur devant le club et le récupèrent à la fin du créneau horaire (ils ne restent pas pour regarder les séances).

Les enseignants n'ont pas le droit d'aller chercher ou de ramener les élèves à leur domicile.

L'enseignant doit rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.

L'enseignant ne doit pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation sociale.

Une distance de 2m entre l'élève et l'enseignant doit être respectée à tout moment.

Il est demandé aux enseignants et à leurs élèves de se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique au début et à la fin de chaque séance. Ils ne portent à aucun moment la main à leur visage.

L'utilisation du matériel pédagogique est interdite pendant les séances (pas de prêt de raquette par le club).

Concernant les balles :

L'enseignant va remettre une boîte désinfectée de 4 balles. L'élève devra les marquer de son nom au feutre et sera le seul à pouvoir les toucher. Il devra les ramener chez lui et les rapporter lors de la séance suivante.

L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.

L'utilisation des gants n'est pas conseillée pour l'élève ni pour l'enseignant. L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique sur le court et le lavage des mains avant et après le jeu est en revanche obligatoire.